Nations Unies A/71/PV.9

# Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

**9**e séance plénière
Mardi 20 septembre 2016, à 15 heures
New York

*Président* : M. Thomson . . . . . (Fidji)

*La séance est ouverte à 15 h 50.*

**Allocution de M. Béji Caïd Essebsi, Président de la République tunisienne.**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Béji Caïd Essebsi, Président de la République tunisienne.

*M. Béji Caïd Essebsi, Président de la République tunisienne, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Béji Caïd Essebsi, Président de la République tunisienne, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Essebsi** (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer à M. Peter Thomson, Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session et, par son intermédiaire, à son pays, les Fidji, mes sincères félicitations pour la confiance placée en lui pour la direction des travaux de la présente session, dont nous attendons qu'elle promeuve encore davantage les buts et principes de l'Organisation, ainsi que la coopération et la solidarité internationales. Je saisis aussi cette occasion pour exprimer à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, mes vifs remerciements, et le féliciter des efforts qu'il mène et des initiatives qu'il prend aux fins de la promotion des nobles valeurs et principes de l'ONU.

La présente session de l'Assemblée générale coïncide avec la célébration du soixantième anniversaire de l'indépendance de la Tunisie et de l'édification de son État moderne, ainsi que du soixantième anniversaire de son adhésion à l'Organisation des Nations Unies. C'est là l'occasion de réaffirmer l'attachement résolu de la Tunisie aux principes et valeurs sur lesquels a été fondée l'Organisation, ainsi que son entière disposition à continuer d'aider concrètement l'Organisation à s'acquitter de sa mission, qui est d'instaurer la paix et de la sécurité, de renforcer les droits de l'homme et de promouvoir le développement dans le monde.

La Tunisie vit une expérience unique en son genre en matière de construction démocratique. Elle a opté pour le consensus national comme moyen de régler les différends politiques et de mettre le processus de transition à l'abri de tout revirement. Cela a permis d'enregistrer des avancées politiques importantes, à commencer par l'élaboration d'une constitution moderne et la tenue d'élections législatives et présidentielle intègres et transparentes, de l'avis du monde entier. Cette approche consensuelle a renforcé la confiance des Tunisiens dans leur capacité à surmonter les obstacles et à relever les défis. Elle a aussi permis que le « Quatuor » chargé de faciliter le dialogue se voie attribuer le prix Nobel de la paix en 2015, récompense venue couronner un effort collectif ayant permis de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

16-29303(F)

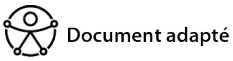

préserver le processus de transition et d'éviter au pays de sombrer dans une crise politique étouffante.

Les acquis obtenus par l'expérience tunisienne doivent encore être renforcés, au regard de la fragilité de la situation économique et sociale. Bien que plus de cinq années se soient écoulées depuis la révolution de 2011, la Tunisie a encore d'énormes difficultés à remplir les conditions d'une reprise économique et à améliorer les conditions de vie, d'où l'initiative courageuse que nous avons dû prendre pour répondre aux attentes des Tunisiens. C'est à cet égard que avons demandé la formation d'un gouvernement d'unité nationale capable de répondre aux exigences de la nouvelle étape, vaincre le terrorisme, coordonner de façon accélérée développement et création d'emplois, lutter contre la corruption, jeter les bases de la bonne gouvernance et mettre en œuvre des politiques sociales efficaces.

Cette initiative largement appuyée par de nombreux partis politiques et organisations nationales a permis la formation d'un gouvernement d'unité nationale dirigé par des jeunes, à l'exemple du Chef du Gouvernement, avec une importante participation de femmes. Ceci réaffirme notre détermination à permettre aux jeunes et aux femmes de jouer un rôle de chef de file dans le processus de prise de décisions et la recherche de solutions. La Tunisie qui depuis 2011 a coupé tout lien avec les formes de pouvoir autoritaires et rejoint les rangs des pays démocratiques, en rendant notamment aux électeurs leur légitimité et au droit sa primauté, réaffirme sa détermination à continuer d'aller de l'avant sur la voie de la liberté et de la démocratie, et de rejeter toute tentative de revirement ou de retour en arrière.

Mais la jeune expérience tunisienne continue d'être confrontée à des défis économiques et sociaux sans précédent, qui menacent son avenir du fait d'une situation régionale tendue, dominée par les conflits et le terrorisme. Ceci exige un appui et un effort extraordinaires de la part des partenaires de la Tunisie pour l'aider à surmonter les obstacles, à promouvoir le développement national et à créer des possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes diplômés.

Á cet égard, la Tunisie organisera les 29 et 30 novembre 2016 une conférence internationale en appui à l'économie et l'investissement, à laquelle prendront part des chefs d'État et de gouvernement, des institutions internationales, des fonds d'investissement, et des représentants des secteurs public et privé et de la société civile. Ce sera une occasion pour nos frères et amis de réaffirmer leur solidarité et leur appui à la Tunisie et à la construction démocratique en ce moment précis.

Le thème retenu pour le débat général de la présente session – les objectifs de développement durable – revêt une importance considérable du fait de son lien avec la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Tunisie, qui a elle-même arrêté d'ambitieux objectifs de développement, n'épargne aucun effort pour l'appliquer et en faire un élément essentiel de son développement national. À cette occasion, nous appelons tous les partenaires à intensifier les efforts en vue d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable et à leur apporter l'appui souhaité, notamment aux pays africains, qui se heurtent à de nombreuses difficultés économiques, sociales et environnementales. La gravité de ces problèmes appelle, de la part de la communauté internationale, solidarité et détermination, pour soutenir les compétences et les capacités prometteuses de l'Afrique et favoriser le développement sur tout le continent afin de contribuer à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité ainsi qu'à la prévention des conflits et à la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

Nous réitérons ici notre attachement au programme Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, qui représente une synthèse des ambitions et aspirations des peuples du continent. Compte tenu du lien étroit qui existe entre la paix, la sécurité et le développement, nous renouvelons l'engagement de la Tunisie de renforcer sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de jouer un rôle actif à l'appui des capacités du continent africain, que ce soit dans le domaine civil ou le secteur militaire.

L'aggravation des conflits dans la région arabe est extrêmement inquiétante et préoccupante. Les manifestations de violence, d'extrémisme et de terrorisme se sont multipliées et, venant s'ajouter à toutes les formes de criminalité organisée, menacent la sécurité et la stabilité de tous nos pays, sans exception. La sécurité et la stabilité de la région arabe faisant partie intégrante de la sécurité et de la stabilité dans le monde, nous demandons instamment que des solutions politiques soient trouvées d'urgence aux situations dont souffre la région, à commencer par la question palestinienne, qui appelle une solution juste et globale, équitable pour le peuple palestinien, lui permettant de voir la fin de ses souffrances et de recouvrer ses droits historiques légitimes, et notamment de mettre en place

son État indépendant, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale, conformément aux mandats internationaux pertinents.

Nous demeurons préoccupés par la crise libyenne, compte tenu de l'instabilité persistante dont souffre ce pays frère et des retombées directes qu'elle a sur notre sécurité et notre économie. Nous sommes déterminés à continuer d'appuyer le consensus entre nos frères libyens afin que puissent être mises en oeuvre les phases restantes de l'Accord politique de Skhirat conclu sous les auspices de l'ONU. Nous continuerons également d'aider le Gouvernement d'entente nationale à s'acquitter de sa mission : rétablir la sécurité et la stabilité, lutter contre le terrorisme et améliorer les conditions de vie des citoyens en Libye.

La Tunisie suit avec une vive inquiétude et une grande préoccupation les terribles événements en Syrie et au Yémen et leurs tragiques retombées sur la sécurité et la situation humanitaire. Elle insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts régionaux et internationaux en vue de parvenir à un règlement politique dans ces deux pays qui permette d'en préserver l'unité nationale et de mettre fin aux souffrances de leur population.

*M. Onyeama (Nigéria), Vice-Président, assume la présidence.*

Alors que je prends aujourd'hui la parole devant l'Assemblée générale, la Tunisie commémore le soixantième anniversaire de son indépendance et de son entrée dans cette vénérable Organisation. Je me souviens de l'allocution prononcée de cette tribune par le fondateur de la Tunisie moderne, le Président Habib Bourguiba, en 1956, dans laquelle il affirmait que la Tunisie, qui avait retrouvé sa souveraineté, était attachée aux nobles principes, valeurs et idéaux humanitaires consacrés par la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, alors qu'elle ouvre un nouveau chapitre de son histoire, qui remonte aux temps les plus anciens de la civilisation humaine, la Tunisie affirme, par son engagement en faveur d'un système démocratique, des valeurs de liberté et des droits de l'homme, sa détermination de poursuivre les réformes afin de construire une économie ouverte et équitable garantissant à ses enfants les fondements d'une vie décente, en s'appuyant sur les efforts et l'intelligence de ses citoyens, de son peuple, et sur l'appui et le soutien de ses frères et partenaires, convaincue que le succès de son expérience contribuera à la sécurité et à la stabilité de la région et du reste du monde.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République tunisienne de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Béji Caïd Essebsi, Président de la République tunisienne, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Andrzej Duda, Président de la République de Pologne**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Pologne.

*M. Andrzej Duda, Président de la République de Pologne, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Andrzej Duda, Président de la République de Pologne, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Duda** (*parle en polonais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Peter Thomson, Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, de son élection à ce poste important. je tiens à l'assurer de tout le soutien de mon pays dans ses efforts. Je tiens également à remercier vivement M. Mogens Lykketoft du dynamisme de sa présidence de l'Assemblée à sa soixante-dixième session, à laquelle j'ai eu l'honneur de participer pour la première fois en qualité de Président de la République de Pologne.

Le développement durable, la protection des droits de l'homme, et la paix et la sécurité, les objectifs visés par l'ONU, sont des objectifs auxquels aspirent ardemment les êtres humains. En adoptant l'année dernière le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, nous avons prouvé que nous étions capables de prendre ensemble des décisions, au sein de la communauté internationale, pour obtenir des résultats, mener à bien les tâches qui s'imposent et, dans le même temps, nous atteler à de nouveaux objectifs ambitieux.

Je voudrais aborder les trois piliers fondamentaux sur lesquels repose le développement durable faute desquels il ne sera jamais possible d'assurer ce développement durable. Je suis profondément convaincu

qu'il s'agit là des règles avec lesquelles nous devrions tous nous identifier si nous nous soucions véritablement du bonheur humain et du progrès de nos nations. Ces trois règles – les trois fondements du développement durable – sont la responsabilité, la solidarité et la justice.

La responsabilité découle de notre obligation de sauvegarder le patrimoine que nous allons léguer à nos enfants et à nos petits-enfants : comment ils se souviendront de nous et ce qu'ils écriront à notre propos dans les livres d'histoire. La responsabilité est sous-tendue par la conviction que l'histoire ne commence ni ne se termine ici et maintenant, mais porte en fait sur une succession de générations, de destins et d'engagements.

Dans cette acception, la responsabilité concerne en particulier, de nos jours, les questions sociales et l'environnement. Le développement responsable est un développement qui se soucie de la continuité appropriée devant être préservée entre les générations – passées, actuelles et futures. À l'instar d'un relais olympique, le passage sans heurt du témoin est d'une importance essentielle lorsque l'on s'approche de la zone de transmission.

À de nombreuses reprises, comme l'histoire l'a illustré, cette continuité historique est interrompue. C'est ce qui se produit lorsque les gens souhaitent construire trop rapidement tout en détruisant ce que nos ancêtres leur avaient légué, allant ainsi à l'encontre de leurs convictions et de leur sens de la justice; lorsque l'ordre cède la place au chaos, les liens sociaux sont détruits et la peur et l'anxiété sont suscitées. Lorsque le respect de la tradition est absent et que l'on utilise plutôt l'ingénierie sociale, le développement lui-même n'est pas possible, et encore moins le développement durable.

Le progrès qui détruit au lieu de créer constitue en fait une régression. La famille est l'élément de base des communautés humaines et elle relie harmonieusement entre elles les générations successives. C'est pour cette raison que le souci de sa viabilité et de son bien-être revêt une importance si cruciale. Les droits de l'homme sont aussi des droits de la famille et leur réalisation implique un soutien actif en faveur d'une société multigénérationnelle. Une politique pro-familiale constitue son instrument principal.

Je suis fier de pouvoir déclarer que les autorités de la République de Pologne mettent actuellement en œuvre un programme ambitieux pour améliorer les conditions de vie des enfants dans les familles polonaises. La création de conditions propices à la conception d'une vie nouvelle constitue le travail de fond qui sous-tend toute forme de développement.

La préservation de l'environnement naturel représente le deuxième défi à relever pour assurer le développement durable, un défi qui exige également des politiques responsables. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne sera pas possible si on ne lutte pas contre la dégradation de la nature – un effort qui doit être entrepris avec détermination et cohérence. Le pape François nous a rappelé, dans son encyclique *Laudato Si'*, que l'environnement naturel est un bien commun, de tous et pour tous.

L'immensité des défis auxquels nous sommes confrontés est illustrée de la meilleure façon par le fait que, lors du récent Congrès géologique international, les experts sont parvenus à la conclusion que l'on pourrait décrire une nouvelle ère géologique, appelée Anthropocène. Pour la toute première fois dans l'histoire de la Terre, cette ère n'a pas été déterminée par l'activité géologique mais par l'activité humaine.

Nous nous rendons compte des graves conséquences environnementales produites par les changements dans l'environnement naturel. Toutefois, leurs répercussions sociales, économiques et politiques sont d'une importance égale. Nous pouvons déjà nous demander si nous sommes menacés par des guerres climatiques. C'est justement pour cette raison que seules des mesures mondiales prises d'un commun accord par tous les États peuvent produire une amélioration dans l'état de la nature sur notre planète Terre.

L'année dernière, à Paris, nous avons démontré ensemble que nous étions capables de prendre des décisions responsables, en adoptant un nouvel accord sur le climat. La République de Pologne a participé activement aux négociations. Je souhaite informer l'Assemblée que la Pologne a commencé son processus de ratification de l'Accord de Paris et de l'amendement de Doha. En tant que Président de la République de Pologne, j'accorde une grande importance à sa conclusion dans les plus brefs délais, conformément aux dispositions de notre constitution.

Cependant, la responsabilité relative à l'environnement naturel fait intervenir davantage que la simple prévention du changement climatique. Conformément à l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030, elle comprend également la protection de l'eau et du sol

et la lutte contre la désertification. Le développement responsable nécessite une approche équilibrée, et donc l'environnement naturel devrait être considéré selon les trois éléments que sont l'eau, le sol et l'air.

Si l'on veut qu'il soit durable, le développement doit aussi prendre en compte les spécificités des différents pays, et en particulier leurs structures relatives à l'économie et à l'emploi.

La solidarité constitue le deuxième pilier du développement durable. Cette notion est particulièrement chère aux cœurs du peuple polonais qui, conduit par le mouvement social portant le même nom, a mené à bien une transformation politique pacifique il y a un quart de siècle, en rejetant le système fondé sur des mensonges et l'esclavage. C'est grâce à une communauté sensible à l'infortune d'autrui et respectueuse de toutes les personnes, quelle que soient leurs origine et leur situation financière, que la solidarité polonaise s'est construite sur des fondations aussi durables. À l'heure actuelle, la République de Pologne applique le principe de solidarité sur deux plans : national et mondial.

La solidarité, c'est un développement entrepris au nom de tous les groupes sociaux, pas seulement les plus puissants et les plus influents. La politique qui fonctionne dans un esprit de solidarité se préoccupe des plus faibles, et non pas des plus forts. C'est pour cette raison qu'elle doit dépendre de la solidarité entre les employeurs et les employés et de la solidarité entre les régions plus développées et les régions moins développées.

Enfin, la solidarité la plus fondamentale, c'est la solidarité de ceux qui ont réussi envers ceux qui se débattent pour survivre jour après jour. Seul un modèle de développement fondé sur la solidarité est en mesure d'élaborer un système ayant en son centre l'homme, ses besoins et ses aspirations. Ce système doit assurer l'égalité des chances pour tous et doit nous permettre d'exploiter le potentiel que représentent ceux qui jusqu'à présent ont vécu dans l'exclusion sociale.

La notion de développement fondé sur la solidarité se trouve au cœur des politiques poursuivies par le Gouvernement polonais actuel. Conformément à ses principes, l'amélioration de la qualité de la vie de tous les citoyens devrait découler des mesures prises par le Gouvernement, et pas seulement des indicateurs macroéconomiques, qui souvent ne suffisent pas à traduire ladite amélioration.

Nous ne voulons pas être les captifs de dogmes économiques; nous voulons des solutions qui permettent la participation active de tous les groupes sociaux aux processus de développement, en leur donnant des possibilités égales de profiter de la croissance économique. De telles solutions produiront les résultats escomptés en matière de réduction de l'exclusion et de la pauvreté ainsi que des inégalités sociales.

Notre politique concorde donc avec l'ambitieuse vision d'avenir du Programme 2030, que nous avons décidé conjointement de mettre en œuvre, il y a un an. Je pense que le moment est venu de mettre en place une coalition mondiale d'États pour le développement des sociétés fondé sur la solidarité. La solidarité dans les relations internationales c'est, avant tout, l'aide humanitaire et l'aide au développement dans tous les territoires touchés par des conflits militaires, des crises économiques ou des catastrophes naturelles.

L'ampleur sans précédent des flux migratoires dans le monde contemporain – un phénomène que nous devons traiter directement – nous rappelle notre grande responsabilité partagée : commencer à agir pour éliminer les causes profondes réelles de la pauvreté et garantir à chacun le droit de vivre dans son pays d'origine.

La Pologne suit avec anxiété et inquiétude l'augmentation du nombre de personnes touchées par les conflits, notamment en Syrie et en Ukraine. Guidés par notre sens de la solidarité, nous avons accru notre assistance humanitaire et notre aide au développement dans la région du Moyen-Orient et à l'est.

Dans nos efforts pour instaurer la paix et réaliser le développement durable, nous attachons une grande importance à l'éducation des enfants et des jeunes. C'est pourquoi nous apportons un soutien financier à des projets éducatifs en Afrique. Mon pays est et restera un défenseur actif de la solidarité sur la scène internationale.

Le troisième pilier du développement durable est la justice. Un ordre juste et équitable, où le modèle du développement durable puisse être appliqué, repose sur le respect des droits de l'homme et du droit national. La liberté individuelle, la dignité de la personne humaine, l'inviolabilité de la vie humaine et la liberté de conscience et de religion font toutes partie des droits fondamentaux inaliénables, qui appellent de nos jours une protection particulière. Il y a bien trop d'endroits dans le monde où la liberté est restreinte par un système politique d'oppression, où il est attenté à la dignité humaine et où le droit le plus essentiel de l'humanité – le droit à la vie – est enfreint.

Notre objection fondamentale tient au fait qu'il y a trop d'endroits dans le monde où des personnes meurent en raison de la religion qu'elles professent, alors qu'il s'agit seulement d'une question de conscience. Nous ne pouvons pas garder le silence face aux chrétiens en souffrance qui sont assassinés au nom du fanatisme religieux. Le monde doit réagir au phénomène du génocide fondé sur la religion, qui est de plus en plus courant.

Voilà pourquoi la Pologne s'est particulièrement réjouie que la protection des droits de l'homme ait une place de choix dans le nouveau programme de développement. Par l'intermédiaire de notre accord mondial, nous avons conjointement réaffirmé qu'il existe une interdépendance entre le développement, d'une part, et les libertés et les droits de l'homme, d'autre part. Ce n'est qu'en respectant pleinement tous les droits de l'homme – politiques, sociaux, économiques et culturels – que nous pourrons pleinement exploiter le potentiel humain et appliquer en fin de compte le modèle du développement durable. Il faut néanmoins toujours avoir à l'esprit que tous les droits de l'homme découlent du plus fondamental d'entre eux, à savoir le droit à la vie.

Nos efforts visant à faire du monde un endroit plus hospitalier seront toutefois futiles si nous sommes incapables de garantir la primauté absolue du droit international dans les relations entre États. L'an dernier, dans cette même salle, j'avais évoqué la nécessité d'ancrer les relations internationales dans le droit (voir A/70/PV.13), et poursuivi en soulignant qu'il était fait à tous les États l'obligation de donner suite à leurs engagements internationaux et que tout acte contraire aux dispositions du droit international, en particulier la souveraineté politique et l'intégrité territoriale, devrait faire l'objet d'une dénonciation catégorique par la communauté mondiale.

Aujourd'hui, je tiens à affirmer de nouveau, dans les termes les plus clairs, que nous devons respecter les règles, suivant un principe qui trouve sa meilleure expression dans un proverbe romain, « ex injuria, jus non oritur », selon lequel un acte illicite ne saurait faire droit. Occuper un territoire sans recourir à l'agression n'est pas contraire au droit. Nous rejetons le système en vertu duquel la politique de la force et de l'agression décide du destin d'une nation. La paix et la sécurité sont deux conditions fondamentales à réunir pour le développement durable. À cet égard, l'efficacité d'une intervention mondiale doit dépendre de la solidarité internationale et de l'action concertée des États.

En même temps, tout acte d'agression commis en violation d'engagements internationaux compromet la confiance mutuelle entre les États et les sociétés. Il bat en brèche l'ordre qui avait été si énergiquement instauré au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. C'est pourquoi il est si crucial de veiller à ce que la politique de la force se heurte toujours à l'opposition décisive de la communauté internationale. Pour que le droit soit efficace, toute violation doit absolument déclencher l'adoption de contre-mesures vigoureuses.

Je tiens aussi à mettre l'accent sur le fait que la réalisation du principe de justice dans les relations internationales serait également mise à mal si nous décidions de la fonder sur la division des sphères d'influence entre superpuissances, car des guerres par adversaires interposés viendrait à éclater, le respect du statut subjectif des États plus faibles disparaîtrait et la liberté et l'égalité des États et des nations seraient enfreintes. Rappelons que toute paix obtenue aux dépens de la liberté d'autrui peut difficilement durer et n'est jamais équitable.

Cette année, mon pays a accueilli deux manifestations destinées à rétablir la foi dans le pouvoir de la coopération internationale entre États et nations. Le Sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord en juillet a témoigné de l'unité de l'alliance dans l'action visant à instaurer la paix et la liberté dans l'espace transatlantique. C'est l'expression d'un manquement des pays de l'OTAN à leurs responsabilités qui a abouti à un accord débouchant sur une renforcement de la sécurité en Europe. Le résultat du Sommet de Varsovie fait la preuve de la solidarité des alliés et de leur respect pour l'indépendance des nations libres et, partant, pour les valeurs qui sous-tendent un ordre international équitable.

Peu après le Sommet de l'OTAN, dans la ville dont je suis originaire, Cracovie, nous avons célébré les Journées mondiales de la jeunesse, durant lesquelles des jeunes du monde entier ont rencontré le Pape François. Ces journées ont été un temps de célébration, un temps de joie, d'amitié et d'amour. Les jeunes rassemblés à Cracovie nous ont enseigné que le chemin vers la paix commençait avec la solidarité entre les hommes, fondée sur le souci d'autrui sans considération d'origine ou de religion.

La responsabilité, la solidarité et la justice sont les bases sur lesquelles la Pologne voudrait bâtir une

communauté internationale au service du développement durable de nations libres et d'États égaux.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Pologne de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Andrzej Duda, Président de la République de Pologne, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République sud-africaine.

*M. Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Zuma** (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter M. Peter Thomson pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je l'assure de l'appui continu de l'Afrique du Sud dans la mise en œuvre de ses priorités et l'accomplissement de ses responsabilités tout au long de son mandat. Nous félicitons également M. Mogens Lykketoft, du Danemark, de la compétence avec laquelle il a présidé les travaux de l'Assemblée générale durant la soixante-dixième session, qui a été une session historique.

L'année 2016 revêt une grande importance en Afrique du Sud, car notre pays a célébré deux anniversaires importants. Nous avons récemment commémoré le soixantième anniversaire de la Marche des femmes, qui a eu lieu en 1956 contre les lois discriminatoires et racistes, ainsi que le quarantième anniversaire du soulèvement de la jeunesse contre l'apartheid, le 16 juin 1976. Ces deux événements ont marqué des tournants majeurs dans l'histoire de notre lutte contre le gouvernement minoritaire de l'apartheid. La Marche des femmes a mis en évidence la dimension hommes-femmes de ce combat et le rôle égal que jouaient les femmes dans la lutte contre la domination blanche, l'oppression et l'injustice. De même, le soulèvement des jeunes, il y a 40 ans, a mis en lumière et consacré le rôle des jeunes dans la lutte pour la libération et pour une société meilleure.

Ces deux jalons s'imposent à notre mémoire alors que nous abordons le thème du présent débat général : « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde ». L'an dernier, les dirigeants du monde ont célébré le soixante-dixième anniversaire de l'ONU avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, par là-même, des objectifs de développement durable. Nous nous sommes engagés à appliquer un programme de développement mondial ambitieux et porteur de transformation, qui s'efforce de lutter contre la triple menace à laquelle ce siècle est confronté : la pauvreté, le chômage et les inégalités. Dans une large mesure, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont joué un rôle essentiel en incitant les gouvernements et les communautés du monde entier à mettre en place des programmes et politiques visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement socioéconomique, notamment en Afrique.

C'est un fait notoire : notre continent, en particulier l'Afrique subsaharienne, n'a pas atteint les cibles fixées par les OMD. C'est la raison pour laquelle nous avons insisté pour que les objectifs de développement durable s'attachent à terminer le travail des OMD. L'enjeu pour nous est donc de faire en sorte que les objectifs de développement durable soient mieux mis en œuvre, tandis que nous nous attelons au programme de promotion du développement durable de l'Afrique.

Nous avons accompli des progrès notables ces 20 dernières années s'agissant de remédier aux effets du sous-développement et à l'héritage du colonialisme et de l'apartheid en Afrique. Pour que le continent africain puisse se développer plus rapidement, nous devons corriger certaines limitations, parmi lesquelles l'insuffisance des infrastructures; une grande dépendance vis-à-vis des produits de base; une forte exposition à la volatilité des prix des matières premières; des investissements restreints dans la recherche et le développement, la science, l'innovation et les technologies; et la faiblesse des investissements du secteur privé, ainsi que la nécessité de continuer à améliorer les compétences. Afin de lever certains de ces obstacles, le continent a lancé un certain nombre d'initiatives, notamment le Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique, l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures, la Vision africaine des mines et le Programme de développement des infrastructures en Afrique.

En Afrique du Sud, nous avons mis en place un plan national de développement qui est aligné à la fois sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et sur les objectifs de développement durable. Notre plan de développement est axé sur l'élimination de la pauvreté et sur l'amélioration du niveau de vie de notre population. Il s'inscrit également en droite ligne de la volonté d'industrialiser l'Afrique, ce qui contribuera à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités et le chômage, tout en favorisant la croissance et la prospérité mondiales. Il est donc impératif que l'Afrique et les pays les moins avancés – qui ont été laissés pour compte lors des précédents processus d'industrialisation –, ne soient pas exclus de cette quatrième, ou nouvelle, révolution industrielle.

La réussite de la mise en œuvre des plans de développement de l'Afrique dépend de la disponibilité des ressources. Nous nous inquiétons donc gravement de la déperdition de ressources que subit le continent du fait des flux financiers illicites. Selon les estimations du Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, entité conjointe de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, les flux illicites en provenance d'Afrique pourraient représenter jusqu'à 50 milliards de dollars par an. Ils privent les pays en développement des ressources économiques dont ils ont tant besoin pour faire décoller leurs économies et fournir des infrastructures et des services de base tels que l'éducation et les soins de santé. Nous exhortons le monde tout entier à traiter ce problème avec le sérieux et le sens de l'urgence qu'il mérite.

Il nous faut également combler l'écart douloureux qui sépare les populations riches des populations pauvres et qui divise les pays en grandes et petites économies. Les inégalités mondiales et l'exclusion économique font désormais peser une grave menace sur la paix et la stabilité mondiales. Une croissance sans exclusive est donc un impératif pour la paix, la sécurité et la prospérité. Cela étant, une croissance sans exclusive restera un vœu pieux si les nations puissantes continuent de faire passer leurs intérêts nationaux avant l'intérêt collectif mondial.

Le continent africain reste déterminé, au travers de l'Union africaine et de son Architecture africaine de paix et de sécurité, à régler les conflits restants. Nous nous sommes engagés à faire taire les armes d'ici à 2020. Nous demandons au Conseil de sécurité en particulier d'appuyer les opérations de paix africaines pour que nous puissions atteindre ce noble objectif. Les situations en Libye, au Soudan du Sud et en République centrafricaine restent une priorité pour le continent. Nous engageons instamment le Conseil de sécurité à mieux s'aligner sur l'Union africaine et à se coordonner avec elle en vue d'apporter la paix dans ces pays frères et sur tout le continent.

Au-delà du continent, nous restons préoccupés par les menaces que fait courir le terrorisme. Quinze ans après les attaques terroristes du 11 septembre contre les États-Unis, le terrorisme international reste un défi dont aucun pays ou région n'a pu, seul, venir à bout. Nous avons vu l'émergence de l'État islamique d'Iraq et du Levant et sommes horrifiés par ses massacres brutaux et insensés. Les conflits en Libye et en Syrie ont servi de terreau fertile aux terroristes pour mener leurs activités injustifiées.

En moins de cinq ans, le conflit en Syrie a semé le chaos dans ce pays, avec des effets dévastateurs sur la stabilité de la région. L'impasse au Conseil de sécurité sur la question syrienne expose au grand jour le dysfonctionnement structurel inhérent au consensus atteint en 1945, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. C'est pourquoi nous devons nous demander si l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, dans leur configuration actuelle, peuvent s'acquitter de leur mandat face aux défis du XXIe siècle.

Le Conseil de sécurité est supposé agir dans notre intérêt à tous, sans se laisser embourber par les intérêts nationaux étroits de quelques États. Il est impératif que l'ONU soit réformée de toute urgence, en particulier le Conseil de sécurité. L'Afrique du Sud n'a cessé d'appeler – et elle continue de le faire – à une réforme fondamentale du Conseil de sécurité afin de garantir la représentation de l'Afrique. On ne peut continuer de priver d'une voix un milliard de personnes de cette façon.

L'absence de progrès dans la recherche d'un règlement durable de la question palestinienne et de la lutte de la République arabe sahraouie démocratique pour son autodétermination continue de nous préoccuper vivement. Il importe que l'ONU remplisse sa mission historique, qui est de s'assurer que les deux questions de décolonisation et d'occupation qui durent depuis le plus longtemps soient réglées une fois pour

toute, conformément aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La signature de l'Accord de Paris l'année dernière marque un moment historique dans la détermination de l'humanité à réduire au maximum les effets des changements climatiques et la contribution de l'homme à ce phénomène. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de l'extraordinaire leadership dont il fait preuve depuis la quinzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Copenhague. Il a été inébranlable dans sa détermination à voir un accord juridiquement contraignant enfin approuvé par tous. L'adoption de la plateforme de Durban pour une action renforcée durant la dix-septième Conférence des parties, a été un jalon historique et a marqué un tournant dans les négociations sur un instrument juridiquement contraignant. Elle fournit une feuille de route claire, assortie d'objectifs et d'échéances.

Au nom du peuple et du Gouvernement sud-africains, je voudrais saisir cette occasion pour saluer le Secrétaire général sortant de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Ban Ki-moon, pour le brio avec lequel il a conduit les affaires de l'Organisation au cours des 10 dernières années. Nous lui souhaitons plein succès dans ses futures activités.

Nous nous réjouissons que l'Assemblée générale soit pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies au cœur du processus de désignation d'un nouveau Secrétaire général. Nous sommes favorables à un rôle équilibré et égal entre les deux principaux organes de l'ONU dans la sélection du Secrétaire général. L'Assemblée générale, en tant qu'organe le plus représentatif représentant les aspirations de tous les peuples du monde, doit être au centre de la sélection de l'homme ou de la femme qui devra diriger l'ONU à l'avenir.

On ne peut attendre de l'Assemblée générale qu'elle ne fasse qu'entériner les décisions du Conseil de sécurité. L'Afrique du Sud appuie en particulier la proposition de limiter le mandat du Secrétaire général à un seul mandat de sept ans non renouvelable afin de lui permettre de travailler sans se préoccuper de sa réélection.

L'Afrique du Sud attend avec intérêt de travailler avec le Président de l'Assemblée générale et avec les autres États Membres tout au long de la présente session.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République sud-africaine de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Borut Pahor, Président de la République de Slovénie**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Slovénie.

*M. Borut Pahor, Président de la République de Slovénie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Borut Pahor, Président de la République de Slovénie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Pahor** (*parle en anglais*) : Actuellement, nous sommes témoins d'une transformation numérique qui se produit dans le monde entier. Jusqu'à présent, elle a surtout été reflétée dans l'économie mondiale. Toutefois, il ne fait aucun doute que, très bientôt, cette transformation va toucher de façon considérable tous les aspects de la vie sociale – aux niveaux local, régional et international. J'ai été fasciné par l'annonce faite par le Ministère du travail des États-Unis selon laquelle 65 % des étudiants actuels exerceront des métiers qui n'existent pas encore. Il est vrai que de telles prévisions s'appliquent davantage aux pays les plus développés, mais les éléments essentiels de la transformation numérique se répandent rapidement dans le monde entier. Cela étant, il faut se féliciter d'aussi remarquables progrès technologiques. Nous espérons de tout cœur que l'on pourra ainsi trouver des solutions aux problèmes non encore réglés. Cependant, à l'instar de changements similaires survenus par le passé, la quatrième révolution industrielle en cours provoquera de nouveaux problèmes et aggravera certaines des difficultés anciennes auxquelles se heurte l'humanité.

J'évoquerai tout d'abord les inégalités. En fait, le problème des inégalités concerne non seulement les sentiments de justice ou d'injustice sociale mais aussi, de plus en plus, la question de la paix mondiale.

Le monde contemporain n'a pas encore compris les raisons traditionnelles du recours à la force, que ce soit au sein des pays ou entre eux, et il s'en est encore moins débarrassé. Et nous sommes déjà saisis d'un nouveau défi, à savoir comment réguler les progrès technologiques afin qu'ils profitent à tous, et non pas seulement à une minorité privilégiée. La révolution de l'information a préparé la voie à une prise de conscience mondiale des inégalités sociales, y compris au sein de la communauté internationale.

La régulation, juridique ou autre, de la transformation numérique constitue certainement une nouvelle question à examiner. Encore une fois, cela est vrai pour les pays les plus développés au sein de la communauté internationale. Toutefois, la mondialisation de la transformation numérique est si rapide qu'elle devra être activement abordée par l'Organisation des Nations Unies. Nous nous heurterons au début à des difficultés et à des obstacles, mais en fin de compte la nécessité historique nous obligera à conjuguer nos efforts.

Le fait que nous avons conjugué nos efforts pour élaborer une réglementation efficace en matière de changement climatique démontre que nos entreprises peuvent être couronnées de succès. Il est tout à fait possible que l'un des éléments ayant permis ce succès ait été le fait que le changement climatique est l'un des principaux facteurs des migrations mondiales. Et tant que les migrations ne seront pas régulées, elles continueront de causer le principal problème mondial en matière de sécurité. Dans cet ordre d'idées, les migrations constituent un catalyseur de plus qui doit amener la communauté internationale à trouver des solutions communes appropriées.

Quel que soit le contexte, le règlement pacifique des conflits est absolument essentiel. S'agissant de sa raison d'être fondamentale, il semble que l'ONU ne soit pas assez efficace. Cela devrait davantage nous rappeler que l'Organisation doit s'adapter aux circonstances nouvelles et aux nouveaux rapports de force. Si le système des Nations Unies ne réussit pas à faire face aux conflits internationaux, il risque d'être marginalisé. Le recours à la force en tant que moyen extrême de règlement d'un différend, sans l'aval nécessaire des Nations Unies – par exemple dans la lutte contre le terrorisme – risque de provoquer le déclin de l'architecture politique et de sécurité mise en place après la Seconde Guerre mondiale.

Le choix du prochain dirigeant de l'Organisation des Nations Unies est donc d'une importance cruciale. Mon pays, la Slovénie, est fier d'avoir présenté la candidature de M. Danilo Türk, notre ancien chef d'État et ancien Sous-secrétaire général de l'ONU aux affaires politiques, attaché depuis des décennies à la cause des Nations Unies, pour occuper ce poste éminent. Je suis fermement convaincu qu'il est un candidat solide et crédible et qu'il est temps que le nouveau Secrétaire général provienne du Groupe des États d'Europe orientale.

J'aime à présenter mon pays comme étant intelligent, écologique et d'une taille idéale pour être un pays de référence à bien des égards, mais la Slovénie représente également la démocratie, l'égalité et le règlement pacifique des différends, et elle respecte le droit et les principes internationaux. Nous avons fondé notre communauté des nations sur le respect du droit international et sur la protection des personnes et de leurs droits fondamentaux. Si nous souhaitons que nos sociétés prospèrent, ces devoirs ne doivent jamais s'éloigner de nos esprits.

Mon pays est également un fervent partisan du multilatéralisme efficace et compte parmi les pays qui s'efforcent de rapprocher la communauté mondiale du respect universel des droits de l'homme; de promouvoir le respect du droit international; de renforcer l'état de droit; de favoriser la diplomatie préventive, en particulier dans le domaine de la médiation; de protéger la paix et la sécurité; de promouvoir l'égalité des sexes; de protéger les personnes âgées; de préserver les ressources naturelles; de réaliser les objectifs de développement durable et de garantir une vie décente pour tous.

La Slovénie défendra ces principes à l'ONU, y compris en qualité de membre du Conseil des droits de l'homme et comme candidate à sa présidence en 2018, en tant qu'actuelle présidente du Réseau Sécurité humaine et au titre de sa participation à divers groupes informels de l'Organisation, ainsi que dans d'autres organisations régionales et de groupes régionaux dont elle fait partie.

Après la précédente session, véritablement historique, de l'Assemblée générale, il est aujourd'hui temps de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) qui, avec l'Accord de Paris sur les changements climatiques, constitue un jalon et donne les orientations d'un avenir durable pour notre planète et prospère pour ses habitants.

Nous continuerons également de nous employer à faire que le 20 mai soit proclamé journée internationale

des abeilles. Nos activités au cours de la présente Assemblée générale s'inscriront principalement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et nous espérons soumettre une résolution à l'Assemblée durant sa soixante-douzième session à New York. Nous estimons qu'il importe de renforcer l'attention que nous portons tous aux abeilles et à d'autres pollinisateurs afin de garantir la sécurité alimentaire, de préserver la biodiversité et de réaliser le développement durable.

Enfin, je tiens à dire que ce fut un formidable privilège de travailler avec le Secrétaire général sortant. Je veux lui rendre hommage et le remercier pour sa détermination à promouvoir l'ONU, ses valeurs et ses objectifs. Nous nous souviendrons de ses efforts inlassables pour faire advenir un monde meilleur. Il faut sincèrement espérer que le prochain secrétaire général fera de même, voire mieux, au profit de l'humanité et de nos enfants et petits-enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Slovénie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Borut Pahor, Président de la République de Slovénie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République arabe d'Égypte.

*M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Al Sisi** (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord de féliciter le Président Peter Thomson pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session et de lui souhaiter toute la réussite possible. Je tiens aussi à dire ma gratitude à M. Mogens Lykketoft, Président de l'Assemblée à sa précédente session, pour ses initiatives et contributions.

La présente session de l'Assemblée générale intervient au lendemain du lancement de notre nouveau cycle d'efforts visant à obtenir un développement durable général, dans ses dimensions environnementales, économiques et sociales, comme suite à notre adoption, l'an passé, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba (résolution 69/313) sur le financement du développement.

L'aspiration des peuples, en particulier dans le monde en développement, à un niveau de vie décent et à des progrès constants est sans aucune doute la responsabilité première qui nous incombe en tant que dirigeants, selon la volonté de nos citoyens, conformément aux principes d'humanité qui nous guident tous. Cependant, les pays en développement font face à des difficultés, aggravées par les moyens limités dont ils disposent, qui empêchent la pleine réalisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030. Ils manquent de possibilités pour parvenir au développement durable et ont besoin d'un climat international favorable qui les fasse plus largement bénéficier du commerce international, des mécanismes de financement et des transferts de technologie, ainsi que des flux d'investissement et des dispositifs de règlement de la dette. Il doivent également évoluer dans un climat national propice au développement.

L'Égypte appelle à appuyer le rôle de l'État afin d'établir un équilibre entre les différentes dimensions du développement durable, particulièrement pour ce qui concerne l'efficacité des réseaux de sécurité sociale et les progrès dans l'appropriation nationale du développement. Elle souligne également qu'il importe d'exploiter le système monétaire mondial pour instaurer un système économique international qui garantisse l'égalité des chances face au développement et contribue à réduire autant que possible l'écart entre les pays développés et en développement. L'ONU est l'instance idéale pour traiter de cette question. Par conséquent, l'Égypte a fait partie des 22 États qui ont présenté volontairement un examen de leurs plans de développement en juillet dernier.

L'an passé, nous sommes parvenus à un accord basé sur les principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En ma qualité de Coordonnateur du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques, je réaffirme l'engagement de l'Afrique à s'attaquer aux changements climatiques, dans les limites de ses capacités, et son aspiration à mettre en pratique

les mécanismes d'exécution de l'accord sur les transferts de technologie et le développement durable. L'Égypte a élaboré un plan d'étapes à l'usage de l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique et l'a présenté dans le cadre de sa présidence du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques, conformément aux résolutions applicables de l'Union africaine.

L'Égypte tient à insister sur l'intérêt capital de cette initiative aux fins de soutenir l'Afrique. Les efforts déployés en vue de lutter contre les changements climatiques doivent prendre en compte l'exigence d'équité et le droit au développement, de même que l'adhésion aux principes du droit international, dont les plus importants consistent à s'abstenir de causer du tort, à renforcer la coopération et à garantir la participation de différents pays aux projets envisagés, dans le droit fil des règles régissant les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale.

Le monde est devenu un village mondial grâce à l'incidence positive de la révolution des technologies de la communication, ainsi que de la libération des flux de capitaux, des investissements et du commerce international. Néanmoins, nous continuons d'observer une autre facette de la mondialisation, qui entraîne divers problèmes économiques et sociaux. La mondialisation s'accompagne d'une hausse de la pauvreté, d'un creusement des inégalités et d'une fragilisation du contrat social. Ces facteurs conjugués mettent sous pression la cohésion institutionnelle de ces pays. Ces difficultés et pressions sont la principale raison pour laquelle la communauté internationale doit travailler avec diligence à fournir aux institutions publiques de tous les pays les meilleurs moyens possibles de s'acquitter de leurs responsabilités et de répondre aux besoins et aspirations de leur population. Dans cette situation émaillée de défis à l'ordre international, le peuple égyptien a su imposer sa volonté s'agissant d'instaurer la stabilité, de protéger l'État et ses institutions, et de préserver la société de la fragmentation et du glissement vers le chaos. Il a approuvé une nouvelle Constitution qui consacre et garantit les droits et les libertés énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, une Constitution qui garantit l'égalité des droits sur la base de la citoyenneté et assure la protection des groupes les plus vulnérables. C'est ce qui a permis que les femmes remportent un nombre sans précédent de sièges à la Chambre des représentants, que les jeunes voient leur représentation élargie et que le Parlement commence effectivement à exercer ses pouvoirs législatifs ainsi que son contrôle sur le pouvoir exécutif.

Au plan économique, l'Égypte avance résolument dans la mise en œuvre d'un plan ambitieux de réformes économiques qui tient compte de la dimension humaine et de l'exigence d'assurer une vie décente au peuple égyptien. Elle met également en œuvre de gigantesques projets nationaux destinés à améliorer l'infrastructure routière, développer la productionélectrique, et les énergies renouvelables, renforcer l'infrastructure et les capacités industrielles, et étendre les terres agricoles.

Tandis que la région du Moyen-Orient continue de pâtir de conflits sanglants, l'Égypte a réussi à maintenir sa stabilité dans un environnement régional hautement instable, et ce, grâce à la force de ses institutions et à la conscience qu'a son peuple de son patrimoine civilisationnel millénaire. La communauté internationale doit comprendre et appuyer cela, pour le bien de la région et du monde entier, et tenir compte du fait que l'Égypte continue d'être ce qu'elle a toujours été, un pilier central de la stabilité du Moyen-Orient, qu'elle n'épargne aucun effort pour tenir son rôle naturel et qu'elle œuvre de concert avec les parties régionales et internationales pour rétablir l'ordre et la stabilité au Moyen-Orient.

Au premier rang des conflits qui ensanglantent la région, il y a la situation dramatique que connaît la Syrie depuis maintenant six ans, qui a fait des centaines de milliers de morts et des millions de réfugiés et de déplacés à l'intérieur de leur propre pays et dans les pays voisins. Un demi-million de Syriens ont été accueillis comme des frères par l'Égypte, où ils ont accès aux services de santé, à l'éducation et au logement. Il n'est pas acceptable que l'effusion de sang en Syrie se poursuive, avec l'absence connexe d'horizons politiques. Une cessation immédiate et urgente de toutes les hostilités s'impose, à l'évidence, partout en Syrie, si l'on veut ouvrir la voie à un règlement politique de nature à mettre fin au bain de sang, préserver l'unité, l'intégrité territoriale et les institutions de l'État syrien, ainsi que répondre aux aspirations des Syriens, et empêcher le chaos de se poursuivre, sachant qu'il ne fait que faciliter l'expansion du terrorisme. À cet égard, nous saluons l'accord de cessation des hostilités conclu grâce à un effort louable de la Russie et des États-Unis d'Amérique et nous attendons de la communauté internationale qu'elle agisse avec rapidité et sérieux pour relancer les négociations dans les plus brefs délais afin de parvenir à un règlement global de la crise.

Dans le même contexte régional instable, le conflit arabo-israélien reste au cœur de l'instabilité au Moyen-Orient, en conséquence de quoi les pays de la région et de la communauté internationale se doivent de redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement global et définitif du conflit. L'Égypte, pour sa part, continue de tout mettre en œuvre pour ramener la paix dans la région et mettre fin à l'occupation israélienne par la négociation, afin de relancer le processus de paix et de parvenir à un règlement définitif et à une paix durable et juste, basée sur la solution des deux États. L'Égypte se félicite des efforts en cours visant de bonne foi à améliorer les conditions de vie dans les territoires palestiniens, tant il importe d'améliorer le sort difficile des Palestiniens et de mettre l'accent sur la fin de l'occupation et sur le recouvrement par le peuple palestinien de ses droits dans le cadre d'un accord de paix qui, conformément aux résolutions pertinentes de légitimité internationale, permette aux Palestiniens d'exercer leur droit à un État et à Israël de connaître la sécurité, dans le contexte de la normalisation de ses relations avec son environnement régional.

L'Égypte réitère qu'une main est toujours tendue, dans le cadre de l'Initiative de paix arabe, pour ramener la paix, et elle insiste sur l'importance des efforts visant à l'adoption de mesures constructives pour mettre fin à la construction des colonies israéliennes et pour permettre la reprise des négociations sur le statut final, en mettant fin aux activités qui portent atteinte au patrimoine arabe à Al-Qods Al-Charif. J'aimerais à ce stade m'écarter de ma déclaration écrite pour appeler, du haut de cette tribune qui représente la voix du monde, le peuple et les dirigeants israéliens à trouver une solution à cette question. Nous avons là réellement l'occasion d'écrire un nouveau chapitre éclatant de l'histoire de la région et de faire progresser la paix. Il est possible à cet égard de s'appuyer sur l'expérience égyptienne – formidable et unique – pour régler la question palestinienne, en créant un État de Palestine aux côtés de l'État d'Israël de façon qui permette aux Palestiniens comme aux Israéliens de jouir de la paix et de la sécurité, et de connaître la stabilité et la prospérité.

La Libye vit une situation grave et une crise politique profonde qui ont une incidence directe sur la sécurité intérieure de l'Égypte. Et malgré l'avancée enregistrée l'année dernière avec la signature de l'accord de Skhirat, l'application de ce dernier reste problématique. À cet égard, l'Égypte joue un rôle actif dans le rapprochement des frères libyens et appuie la mise en œuvre de l'accord afin de permettre à l'État libyen de retrouver son unité et d'exercer son autorité sur son territoire, et aux institutions légitimes – Conseil présidentiel, Gouvernement d'union nationale, Parlement, Armée nationale – de fonctionner. L'Égypte accueille également des réunions de ses frères libyens afin de faciliter l'application de l'accord de Skhirat et la formation d'un Gouvernement d'union nationale représentatif de tous les Libyens et approuvé par le Parlement, qui puisse ainsi se consacrer à la reconstruction, tandis que l'Armée libyenne se consacre à la lutte contre le terrorisme. Il importe aussi d'accélérer la levée de l'embargo sur les armes imposé à l'armée libyenne. Le terrorisme et les milices n'ont pas leur place en Libye. Le moment est venu de rétablir les institutions de l'État libyen.

Au Yémen, l'Égypte n'épargne aucun effort pour appuyer l'unité et l'intégrité territoriale du pays et le retour de son gouvernement légitime. Nous soutenons l'action que mène l'Envoyé spécial de l'ONU, M. Ismaïl Ould Cheikh, et appuyons son plan de règlement de la crise, que le Gouvernement légitime a accepté au nom de l'intérêt national. Nous insistons sur la nécessité d'une reprise des négociations et de la réaffirmation par l'ensemble des parties de leur attachement au plan de l'Envoyé de l'ONU si l'on veut parvenir à un règlement global au Yémen, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, à commencer par la résolution 2216 (2015). L'Égypte continuera d'appuyer les efforts visant un règlement et de fournir une aide humanitaire à ses frères yéménites, en plus du rôle central que nous jouons pour sécuriser et garantir la liberté de navigation à Bab al-Mandab et en mer Rouge.

La plupart des crises arabes ne sont que le reflet de l'état conflictuel dans lequel se trouve le monde. Je tiens à dire à cet égard que l'Égypte s'élève contre toute ingérence dans les affaires arabes, qu'elle insiste sur le respect des relations de bon voisinage et réaffirme sa solidarité avec les pays arabes face à toute intervention étrangère, eu égard au lien qui existe entre la sécurité nationale arabe, notamment celle du Golfe arabe, et la sécurité de l'Égypte. Et je réaffirme aussi qu'il importe de déjouer tout plan visant à attiser les conflits ethniques dans le monde arabe.

Dans le même ordre d'idées, l'Égypte assume également ses responsabilités s'agissant de la sécurité et de la stabilité du continent africain. Au niveau du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dont elle assure actuellement la présidence, elle s'emploie à approfondir la coopération entre l'Union africaine et

l'ONU pour répondre à la prolifération des menaces transfrontalières, notamment le terrorisme et la criminalité organisée. L'objectif est de modifier la façon de gérer les conflits, sur la base du principe du pilotage et de l'appropriation des processus par les pays, et de faire en sorte que les efforts de paix aboutissent.

Au sein du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine comme au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, quand elle y occupait un siège de membre non permanent, l'Égypte s'est efforcée d'assurer la coordination entre ces deux organes, ce qui a eu une incidence positive sur les questions africaines au Conseil de sécurité, questions auxquelles l'Égypte a accordé une priorité absolue quand elle a présidé le Conseil.

L'Égypte s'est employée à soutenir l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et notamment à rendre opérationnelle la Force africaine en attente. L'Égypte a accru sa participation aux missions de maintien de la paix des Nations Unies sur le continent et est ainsi redevenue un des 10 principaux fournisseurs de contingents à ces opérations.

L'Égypte appelle à l'adoption d'une stratégie globale de lutte contre le terrorisme par une approche qui ne se limite pas aux aspects sécuritaires mais aborde également la dimension idéologique. L'Égypte accueillera le centre de lutte antiterroriste de la Communauté des États sahélo-sahariens.

L'Égypte insiste également sur l'importance d'examiner toute nouvelle source de tensions, en prenant en considération le phénomène de la désertification et de la pénurie d'eau ainsi que les besoins en matière de développement liés à la gestion des ressources en eau transfrontalières.

S'agissant de la situation sur le continent africain, l'Égypte souligne qu'il faut apporter un appui au Gouvernement somalien afin de garantir le bon déroulement des élections cette année. Au Burundi, l'Égypte aspire à trouver des solutions à la crise politique par l'intermédiaire du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et, surtout, du Conseil de sécurité, au sein duquel elle s'emploie à trouver une réponse adéquate à la crise afin d'apaiser la situation politique et de permettre à toutes les parties burundaises de renforcer le dialogue politique pacifique, loin du recours à la violence.

L'Égypte s'est également efforcée depuis le début de la crise au Soudan du Sud de participer aux efforts régionaux visant à y faire face. Elle a engagé des contacts avec les parties au conflit ainsi qu'avec les acteurs régionaux et internationaux en vue d'assurer la paix. Dans le cadre de sa présidence actuelle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, l'Égypte entend renforcer le rôle du Conseil à cet égard et la coopération avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation. L'Égypte appelle à travailler dans le cadre du Gouvernement provisoire d'union nationale sud-soudanais de manière à assurer un retour à la stabilité à Djouba. S'agissant de la République du Soudan, l'Égypte salue les efforts déployés par le Gouvernement soudanais, qui ont abouti à la signature de la feuille de route proposée en avril dernier par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

Le phénomène du terrorisme, qui représente une atteinte au droit à la vie, met incontestablement en péril la paix et la sécurité internationales. Le terrorisme menace en effet l'État, en tant qu'institution, au profit d'idéologies extrémistes qui se cachent derrière le voile de la religion pour commettre des actes monstrueux et jouer avec le sort des peuples. Cette situation appelle une coopération régionale et internationale intensive. L'Égypte a toujours affirmé que la lutte contre le terrorisme n'atteindra son objectif que si on s'attaque aux causes profondes du terrorisme, qui si on combat avec fermeté et détermination les organisations terroristes et que si on lutte contre les idéologies extrémistes sur lesquelles s'appuient le terrorisme et ses instigateurs. À cet égard, je mets l'accent sur l'initiative de l'Égypte, dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité en mai, visant à élaborer un dispositif international de lutte contre les idéologies qui alimentent le terrorisme.

L'Égypte invite la communauté internationale à prendre toutes les mesures possibles pour empêcher les terroristes d'exploiter les avancées en matière de technologie et d'information, qui ont contribué à donner au terrorisme et à l'extrémisme intellectuel de nouvelles dimensions dangereuses et leur ont permis de se propager sensiblement dans le monde. Il est essentiel de faire cesser la diffusion des chaînes et des sites Web qui incitent à la violence et à l'extrémisme.

Le monde se trouve à un carrefour. Les menaces à la paix et à la sécurité internationales ne sont plus des menaces classiques. Elles touchent maintenant les fondements mêmes de la civilisation humaine. De même, les problèmes humanitaires, environnementaux, économiques et ceux liés au développement et à la santé ne sont plus confinés aux frontières nationales mais ont pris une dimension mondiale, et la tutelle intellectuelle

et la monopolisation de la science et des connaissances ne permettront pas de les régler. Je signale à cet égard que l'Acte constitutif de l'UNESCO indique que :

> « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

J'affirme devant l'Assemblée que le terrorisme est le fléau de notre époque, propagé dans l'esprit des gens par les appels à l'extrémisme et à la violence. Nous sommes donc tenus de semer dans leur esprit les valeurs de coexistence et d'acceptation de l'autre. Si la culture est le reflet des systèmes de valeurs qui animent les êtres humains, nous devons donc utiliser la culture et les capacités liées aux technologies et aux connaissances au service du développement et de la paix. C'est pourquoi j'invite l'ONU à accorder plus d'attention à l'examen des aspects culturels du développement et de la réalisation de la paix, et à la lutter contre les idées destructrices, y compris par l'accès au savoir, le transfert de technologie et la lutte contre les idéologies extrémistes. Cela doit être fait en partenariat total avec l'UNESCO, une institution spécialisée dont l'Égypte apprécie le rôle de plus en plus important qu'elle joue dans le monde aujourd'hui et dont il faut tirer parti afin de contribuer à une réalité meilleure, plus sûre, plus stable, davantage fondée sur l'entente et ouverte à tous.

Les êtres humains doivent se réapproprier le cœur de leur humanité, par le partage de la science, du savoir et de la technologie sans monopole et en étant unis pour faire face aux menaces. L'Égypte, qui a de tout temps été un exemple d'accumulation de civilisations, réaffirme aujourd'hui devant l'Assemblée générale sa détermination à continuer de contribuer au renforcement de la coexistence au sein de la famille internationale et à s'employer à rendre le monde plus sûr et plus prospère pour les futures générations.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République arabe d'Égypte de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigéria**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République fédérale du Nigéria.

*M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigéria, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigéria, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Buhari** (*parle en anglais*) : Au nom du peuple et du Gouvernement nigérians, je tiens à féliciter le Président de son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Il peut être assuré de l'appui du Nigéria dans la conduite des travaux de l'Assemblée générale au cours des 12 prochains mois. Je saisis également cette occasion pour remercier son prédécesseur, M. Mogens Lykketoft, des résultats obtenus durant son mandat.

L'année dernière, je prononçais ma première allocution devant l'Assemblée générale après avoir pris mes fonctions de Président de la République fédérale du Nigéria (voir A/70/PV.15). Les 12 mois écoulés furent bel et bien remarquables, car, en plus de célébrer les acquis des objectifs du Millénaire pour le développement, ils ont vu l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces réalisations historiques de la communauté internationale édifieront sans aucun doute un monde plus prospère et plus ouvert. Nous devons œuvrer ensemble pour libérer les êtres humains de la pauvreté, sauver notre planète des énormes dégâts causés par les changements climatiques et débarrasser le monde du terrorisme pour un avenir plus pacifique et plus prospère.

Nous devons demeurer résolus à prendre des mesures audacieuses pour transformer notre monde. Les objectifs de développement durable soulignent l'impératif de notre volonté collective de trouver des solutions durables et viables pour pallier les disparités dans le monde. C'est à la lumière de notre appréciation de l'immensité de la tâche qui nous attend que je me félicite du thème de la présente session de l'Assemblée : « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde ».

Le Nigéria, en tant que pays en développement, a subi les effets néfastes du ralentissement économique

mondial. Toutefois, nous ne nous décourageons pas et nous avons lancé un large éventail de réformes dans le cadre de nos efforts pour diversifier notre économie et mettre davantage l'accent sur le secteur minier, l'agriculture, l'industrialisation, le développement des infrastructures et la création d'un environnement propice aux investissements étrangers directs. Notre objectif stratégique est de stimuler l'économie, de rétablir la croissance et d'accélérer le relèvement. Ce faisant, nous prenons des mesures pour réduire le coût de la gouvernance et accroître les dépenses liées aux infrastructures tout en veillant aux meilleures pratiques environnementales.

La lutte contre la corruption demeure un volet capital de notre gouvernement. La corruption paralyse le développement et compromet ainsi la réalisation des objectifs de développement durable. Je me félicite de ce que nos efforts de lutte contre la corruption produisent des résultats encourageants, notamment des recouvrements considérables d'avoirs volés. Les fonds recouvrés sont consacrés au développement des infrastructures essentielles et à l'exécution de programmes d'inclusion sociale pour notre population. Nous renforçons également les capacités des entités gouvernementales d'institutionnaliser les réformes afin d'assurer la transparence et la bonne gouvernance.

Le Sommet contre la corruption tenu à Londres en mai dernier a de nouveau confirmé la détermination de la communauté mondiale à la lutter contre la corruption au moyen des mesures concrètes qui ont été proposées pour relever les défis, y compris des mesures pour traduire en justice les auteurs d'infractions, dans le cadre de la loi. Le Nigéria appuie l'élaboration d'un cadre juridique international en vue de mettre à exécution les mesures de lutte contre la corruption et de renforcer les institutions internationales existantes pour qu'elles puissent s'attaquer efficacement aux pratiques de corruption.

Le Nigéria engage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le Nigéria continuera de prôner la facilitation du recouvrement des avoirs financiers illicites. En fait, la restitution rapide et inconditionnelle des biens publics volés devrait être au centre de l'attention de la conférence de suivi sur la lutte contre la corruption, qui doit être organisée l'année prochaine à Washington par les États-Unis et le Royaume-Uni.

En outre, le Nigéria reste attaché à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, une coalition mondiale qui promeut la transparence et la responsabilisation dans la gestion des revenus tirés des secteurs du pétrole, du gaz et des minéraux solides. Nous avons souscrit volontairement à l'Initiative parce que nous sommes convaincus que la gouvernance transparente est un impératif pour les pays en développement riches en ressources comme le nôtre. Grâce au travail accompli au fil des ans par notre section nationale de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, il est clair que notre conviction n'est pas déplacée. L'Initiative a renforcé les moyens d'action des citoyens en leur fournissant des informations essentielles qu'ils peuvent utiliser pour demander des comptes au Gouvernement et aux autres intervenants dans les industries extractives et pour formuler des recommandations qui soient le moteur des réformes dans ces secteurs stratégiques de notre vie nationale.

À Paris, le monde a fait un pas gigantesque en vue de relever les défis du changement climatique. Le Nigéria est fier d'avoir participé au processus ayant abouti à l'Accord de Paris, conclu en décembre 2015 à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ladite session a constitué un jalon historique dans l'engagement pris par la communauté mondiale de lutter contre le changement climatique, et nous poursuivrons nos efforts résolus pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Au cœur de l'action du Nigéria relative au climat se trouve notre détermination de mettre en œuvre les stratégies figurant dans les contributions prévues déterminées au niveau national, lesquelles favoriseront une économie à faible émission de carbone et une croissance durable tout en instaurant une société résiliente face au climat. Nous sensibilisons le grand public au moyen de la participation intégrée du secteur privé et de la société civile et en renforçant les institutions et mécanismes nationaux.

Les conséquences néfastes du changement climatique se sont déjà manifestées par l'assèchement de notre lac, le lac Tchad. Les moyens d'existence des quelque 30 millions d'habitants du bassin du lac Tchad – répartis entre le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigéria – sont gravement menacés. Le coût de la reconstitution du lac est estimé à 14 milliards de dollars, au titre d'un plan quinquennal qui devrait appeler l'attention mondiale. Le Nigéria appuie également

l'initiative de l'Union africaine concernant la Grande Muraille verte pour faire cesser la désertification.

Conformément à notre attachement à la viabilité de l'environnement, le Nigéria a lancé une initiative « Clean Up Ogoniland », qui vise à assainir l'Ogoniland dans la partie nigériane du delta du Niger, sur la base d'une évaluation environnementale faite en 2011 dans cette zone par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les sociétés pétrolières multinationales opérant dans cette zone devront s'acquitter de leurs responsabilités sociales des entreprises et contribuer à la dépollution de l'environnement, qui a été dégradé du fait de leurs activités et opérations. Nous engageons les partenaires de développement et les multinationales à soutenir nos efforts par le truchement du Fonds pour la remise en état de l'Ogoniland.

Jusqu'à présent, le XXIe siècle a été marqué par l'accroissement de l'insécurité déclenchée par le terrorisme mondial et l'extrémisme violent, qui constituent une menace réelle pour la communauté internationale. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'attentats terroristes dans le monde, il existe maintenant, plus que jamais, un consensus international et une plus grande volonté de collaborer pour combattre cette menace. En fait, nous nous réunissons au moment où nos hôtes, le peuple des États-Unis, viennent de commémorer le quinzième anniversaire des attentats terroristes tragiques et ignobles commis dans leur pays. Au Nigéria, nous avons été nous aussi victimes du terrorisme, et nous comprenons donc pleinement les répercussions du 11 septembre sur le psychisme de la population des États-Unis et sur les familles des milliers de victimes innocentes qui ont perdu la vie ce jour-là. Je présente donc de nouveau les condoléances du Gouvernement et du peuple nigérians au peuple des États-Unis, et je prie pour que les familles des victimes puissent se remettre des attentats et faire bientôt leur deuil.

Nous espérons que justice sera rendue aux familles des victimes du 11 septembre, ainsi qu'aux victimes de la terreur partout ailleurs, conformément aux normes de la justice internationale. Dans sa quête de justice pour les victimes du terrorisme, la communauté internationale doit éviter de réagir à chaud en prenant des mesures unilatérales, à caractère juridique ou autre, qui auraient des conséquences négatives sur les efforts qu'elle déploie collectivement pour combattre le terrorisme. Nous ne devons pas nous laisser distraire dans notre détermination commune à faire échec au terrorisme sous toutes ces formes. Pour lutter contre le terrorisme, il nous faut également tout mettre en œuvre pour porter un coup d'arrêt à la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui permet sa propagation. À cette fin, le Nigéria invite instamment les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier sans plus attendre le Traité sur le commerce des armes.

Le Nigéria enregistre des progrès remarquables dans son action résolue pour vaincre Boko Haram, dont la capacité de lancer des attaques orchestrées en tant que groupe constitué s'est considérablement amenuisée. Depuis quelques mois, les opérations du groupe se limitent à l'utilisation sporadique d'engins explosifs improvisés contre des objectifs non protégés.

Le Nigéria poursuit son combat contre le terrorisme en s'appuyant sur les règles d'engagement établies et en se conformant aux meilleures pratiques internationales. Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'attachement de mon pays aux normes applicables en matière droits de l'homme et au droit international humanitaire dans notre lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Je tiens aussi à assurer une nouvelle fois que le Gouvernement fédéral du Nigéria mobilise tous ses moyens judiciaires pour enquêter sur les cas signalés d'atteintes aux droits de l'homme et leur donner la suite qui convient.

Je salue les contributions de nos voisins – la République du Bénin, la République du Cameroun, la République du Tchad et la République du Niger – dont l'action conjuguée dans le cadre de la Force multinationale mixte a permis le retour à la normale dans des zones qui étaient jusqu'à présent occupées par Boko Haram. Je veux également remercier nos partenaires internationaux – notamment la France, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Allemagne, l'ONU, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine – et bien d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux pour leur précieux concours. Aujourd'hui, notre expérience montre que, grâce à une collaboration internationale résolue, le terrorisme peut être défait.

Les flux de réfugiés et de migrants dans le monde entier atteignent des proportions alarmantes. En conséquence, le Nigéria soutient l'accord de cessez-le-feu négocié par les États-Unis et la Russie pour mettre un terme à la terrible tragédie de la guerre civile en Syrie. Au Nigéria, nous sommes particulièrement préoccupés par le sort des personnes déplacées à cause des activités terroristes de Boko Haram. Nous avons pris des mesures

concrètes pour répondre à leurs besoins humanitaires et veiller à ce que les conditions requises soient réunies pour leur retour volontaire vers leurs lieux de résidence, en toute sécurité et dans la dignité.

En revanche, malgré des années d'efforts internationaux, la question palestinienne n'est pas près d'être réglée. Le Nigéria, avec les États membres de l'Union africaine, appuie fermement la solution des deux États, assortie donc du droit des Palestiniens à un État conformément à de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, à commencer par la résolution 242 (1967).

Qu'il me soit permis ici de remercier une fois de plus l'ensemble des organismes d'aide et des partenaires de développement des Nations Unies et autres qui sont actuellement déployés dans le nord-est du Nigéria. Je réaffirme l'engagement de mon pays à agir collectivement pour apporter une solution mondiale aux causes profondes des flux de réfugiés à l'échelle planétaire.

Nous sommes conscients de l'importance des jeunes dans le développement national et restons déterminés à tirer parti du potentiel que recèle l'explosion démographique de la jeunesse. Nous devons mettre à profit le poids démographique et l'énergie créative des jeunes, qui sont la majorité au Nigéria et dans la plupart des autres États Membres. Par conséquent, au niveau international, nous appelons à la création d'une institution spécialisée des Nations Unies pour la réalisation du potentiel de la jeunesse aux fins de réaliser cet objectif stratégique.

La sécurité nucléaire reste un élément central de notre quête de paix et de sécurité durables. À ce titre, j'ai participé au cinquième Sommet sur la sécurité nucléaire, organisé par le Président Barack Obama à Washington en mars 2016. Le Nigéria et les autres États Membres épris de paix doivent continuer de promouvoir les principes fondamentaux du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

L'ONU devrait maintenant redoubler d'efforts pour faire aboutir sa réforme interminable afin d'être en mesure de traiter efficacement les questions de notre temps. Le Nigéria engage donc une nouvelle fois à réformer le Conseil de sécurité, notamment pour y garantir une représentation équitable et juste et accroître la transparence, la légitimité et le caractère inclusif de ses décisions. Il faudrait que l'Afrique soit dûment représentée au Conseil en qualité de membre permanent. À cet égard, le Nigéria est prêt à servir l'Afrique et le monde au sein d'un Conseil de sécurité réformé pour œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Enfin, je tiens à réaffirmer le profond attachement du Nigéria à l'Organisation et sa confiance inébranlable dans la capacité de celle-ci à soutenir les États Membres dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République fédérale du Nigéria de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigéria, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de l'Ouganda.

*M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Museveni** (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter M. Peter Thomson de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Le thème de la présente session est « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde ». C'est un bon thème, et un clou de plus dans le cercueil de l'arrangement archaïque et parasitique aux termes duquel seule une petite part de l'humanité – les populations vivant aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Europe occidentale, en Australie et en Nouvelle-Zélande – vivait dans l'abondance tandis que le reste du monde existait dans la plus abjecte pauvreté.

À l'époque, le raisonnement voulait que l'on ne pouvait s'enrichir qu'au détriment de quelqu'un d'autre. Cette logique est désormais remise en question. Entre 1981 et 2010, 380 millions de personnes en Chine

et 270 millions en Inde sont sorties de la pauvreté. Même en Afrique, un continent qui accumule de nombreux désavantages, 414 millions de personnes ont échappé à la pauvreté. Dans le cas de l'Ouganda, en 2004, 56 % de la population vivaient dans la pauvreté. Aujourd'hui, cette proportion s'établit à 19 %. Nous espérons que, d'ici à 2017, elle sera tombée à 10 %.

La répartition des richesses ne fait-elle pas de notre terre un monde meilleur? Les sociétés traditionnellement riches, de même que celles qui le sont devenues, n'en ont-elles pas bénéficié? Aujourd'hui, les États-Unis exportent vers la Chine des biens et services d'une valeur annuelle de 120 milliards de dollars, tandis que l'Union européenne en exporte pour une valeur de 356 milliards de dollars vers ce même pays. La répartition des richesses n'a-t-elle pas profité à davantage de personnes?

Les objectifs de développement durable l'ont très bien compris. Au nombre de 17, ils ont pour but d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, d'éliminer la faim, de permettre à tous de vivre en bonne santé, d'assurer un accès universel à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, de parvenir à l'égalité des sexes, etc. Point n'est besoin de donner lecture de l'intitulé des 17 objectifs puisque les membres les connaissent.

Bien qu'il s'agisse d'une façon différente de diagnostiquer les problèmes du sous-développement et d'y remédier, nous sommes heureux que le programme mondial inclue plupart des ingrédients nécessaires à la croissance et à la transformation des sociétés, comme ce fut le cas dans le passé pour les sociétés qui ont été les premières à connaître la révolution industrielle. En particulier, l'inclusion des services énergétiques dans la liste des objectifs de développement durable est une nouveauté par rapport aux programmes mondiaux précédents.

Ces objectifs de développement durable correspondent, malgré un fractionnement et un énoncé différents, à plusieurs de nos 10 blocages stratégiques, qui sont la désorientation idéologique; la faiblesse de l'État, en particulier de l'armée, qu'il a fallu restructurer; la suppression du secteur privé; le sous-développement du capital humain du fait de la pénurie des services d'enseignement et de santé; l'insuffisance des infrastructures, notamment en ce qui concerne les chemins de fer, les routes, l'électricité, les téléphones et l'eau courante, etc.; la petite taille du marché intérieur; le faible niveau d'industrialisation; le sous-développement du secteur des services; le sous-développement de l'agriculture; et les attaques contre la démocratie.

L'Assemblée peut le constater, deux blocages cruciaux sont absents des objectifs de développement durable : la désorientation idéologique, qui constitue pour nous le goulet d'étranglement numéro un, et l'intégration des marchés, qui est notre sixième blocage. L'on pourrait certes arguer que la notion de désorientation idéologique fait partie intégrante de l'objectif 16 – relatif à la paix, à la justice et à des institutions robustes. Quoi qu'il en soit, il n'y a rien de mal à mettre en évidence le problème que constitue cette pseudo-idéologie qui exploite l'identité des personnes – à savoir la religion, l'ethnie, la race, le sexe, etc. – et qui éclipse leurs intérêts, dont fait partie, par exemple, un commerce équilibré. Cette relation égalitaire entre le producteur d'un bien ou d'un service et l'acquéreur de ce dernier, que ce soit dans l'antiquité ou aujourd'hui, est le stimulus le plus efficace de la prospérité mondiale.

Or cette réalité est souvent éclipsée par la promotion creuse d'un esprit de corps exacerbé, qu'il s'agisse de la religion, de l'ethnie, de la race ou du sexe, et ce, alors même que les coreligionnaires, les membres d'une même ethnie ou les représentants d'une même race contribuent peu ou prou à la prospérité de leur groupe. Pourtant, la croissance récente de la Chine, de l'Inde, etc., grâce à leurs échanges commerciaux avec les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et l'Afrique, entre autres, atteste de la puissance de ce stimulus. L'instance mondiale qu'est l'ONU doit donc comprendre et prohiber la pseudo-idéologie du sectarisme et du chauvinisme des groupes. Les erreurs du passé et du présent sont toutes liées à ce problème. L'impérialisme, la traite des esclaves, le colonialisme, le néocolonialisme, les conflits sectaires en cours dans de nombreuses régions du monde – ils ont tous pour origine, d'une manière ou d'une autre, cette pseudo-idéologie. L'idéologie équitable et authentique qui veut que l'on soit le gardien de son frère, comme l'évoque la Genèse au chapitre 4, verset 9, voilà le véritable antidote à ce poison. Abandonnons toutes les formes du chauvinisme et le monde sera plus sûr pour tous. Nous avons un adage dans mon dialecte, « Karasha ngabo, imurasha. » Celui qui décoche des flèches vers les autres doit s'attendre à ce que des flèches l'atteignent aussi ».

Enfin, notre sixième blocage, celui des marchés fragmentés de l'Afrique – et peut-être aussi d'autres endroits –, doit être réglé lui aussi. Il est facile de

commercer avec la Chine, l'Inde, les États-Unis, la Russie, le Brésil et l'Indonésie, parce qu'il s'agit de marchés de 1,3 milliard de dollars, 1,2 milliard de dollars, 150 millions de dollars, 200 millions de dollars et 200 millions de dollars respectivement – parce que ce sont des sociétés soumises chacune à une seule autorité politique. Nous et les autres qui, comme nous ont des marchés fragmentés, devons nous efforcer de remédier à ce problème.

*M. Zamora Rivas (El Salvador), Vice-Président, assume la présidence.*

En Afrique, nous agissons déjà. D'où la Communauté d'Afrique de l'Est, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et, à terme, le Marché commun de l'Afrique tout entière, comme nous sommes convenus dernièrement à Kigali. Ces marchés nous mènent dans la bonne direction. Il faut qu'on se rappelle que quand j'achète ce qui est produit par les usines d'un autre, je contribue à sa prospérité; et quand d'autres achètent ce que je produis, ils contribuent à la mienne. Longue vie aux objectifs de développement durable. Mais, de grâce, que l'on n'oublie pas les goulets d'étranglement que nous avons constatés ici.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de l'Ouganda de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

*La séance est levée à 18 h 5.*